

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 5 JUIN 2017, À 20 H.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 15 mai 2017
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Bureaux de la greffière et de la trésorière et lieu des séances
 - 5.3 Séances municipales – confirmation du lieu
 - 5.4 Avis de motion – règlement numéro 584-2-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
 - 5.5 Prolongation du boulevard Antonio-Barrette – rétrocession – mandat et autorisation de signature
 - 5.6 Fonds de défense juridique de la Fédération canadienne des municipalités – contribution
 - 5.7 Réclamation – Mutuelle des municipalités du Québec
 - 5.8 Dunton Rainville, avocats – honoraires
 - 5.9 Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no. 4
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Avis de motion :

 - 6.1 règlement d'emprunt numéro 1182-2017 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.)
 - 6.2 règlement d'emprunt numéro 1183-2017 – réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section du boulevard Antonio-Barrette
 - 6.3 règlement numéro 581-6-2017 concernant le contrôle des animaux
 - 6.4 Pompe – réparation
 - 6.5 Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs – avenue des Champs-Élysées – travaux de laboratoire – mandat
 - 6.6 Étude géotechnique complémentaire sur le rang de la Deuxième-Chaloupe – mandat
 - 6.7 Beaudoin Hurens – honoraires
 - 6.8 Rues de la Rive et Beauséjour – panneaux de signalisation arrêt – ajout
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS**

Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme :

 - 7.1 dérogation mineure numéro 2017-00145
 - 7.2 étude de PIIA – projet d'agrandissement et de modification du bâtiment principal – 66, rang de la Première-Chaloupe

- 7.3 étude de PIIA – projet d'enseigne – 102, rue des Entreprises
- 7.4 étude de PIIA – projet d'enseigne – 520, route 131
- 7.5 étude de PIIA – projet relatif au 100, rue des Entreprises – 4 924 869 à 4 924 872
- 7.6 Embauche – stagiaire en urbanisme

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Service des incendies – rapport du mois de mars 2017
- 8.2 Carrefour action municipale et famille – adhésion – renouvellement
- 8.3 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur
- 8.4 La Soupière Joliette-Lanaudière – contribution financière

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

- 10.1 Personnel étudiant – embauche
Tarifications 2017-2018 :
 - 10.2 Le club Les étoiles d'argent
 - 10.3 Club de patinage de Crabtree
- 10.4 Hopla! – inscriptions hiver 2017 – recommandation de paiement

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

- 11.1 Programmation culturelle – automne 2017
- 11.2 Rendez-vous famille dans le boisé 2017 – programmation
- 11.3 Jeudis Musik'eau 2017 – programmation – ajouts
- 11.4 Fête nationale 2017 – programmation – ajout
- 11.5 Festival Zone Homa – partenariat
- 11.6 Main-d'œuvre et équipement technique – Fête Nationale – mandats
- 11.7 Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis – représentante municipale – nomination
- 11.8 Bannières de haut de scène – acquisition
- 11.9 Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 – projet et demande d'aide financière

12. AUTRES SUJETS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

monsieur Jean-Guy Forget, maire suppléant
 madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
 monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
 madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage
 monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
 madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Alain Larue, le maire

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant Jean-Guy Forget ouvre la séance à 20 h.

316-06-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

317-06-2017

4.1 Séance ordinaire du 15 mai 2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

318-06-2017

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 16 mai au 5 juin 2017 inclusivement et totalisant une somme de 801 062,89 \$.

319-06-2017

5.2 Bureaux de la greffière et de la trésorière et lieu des séances

ATTENDU QUE l'article 86 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le « *bureau du greffier est établi au lieu où se tiennent les séances du conseil, ou à toute autre place fixée par résolution du conseil* »;

ATTENDU QUE l'article 98 de ladite loi prévoit que le « *bureau du trésorier doit être établi au lieu où se tiennent les séances du conseil, ou à toute autre place fixée par résolution du conseil* »;

ATTENDU QUE les bureaux de la greffière et de la trésorière sont maintenant emménagés au 132, boulevard Antonio-Barrette, alors que le lieu des séances municipales demeure le 225, dudit boulevard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE les bureaux de la greffière et de la trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies soient fixés au 132, boulevard Antonio-Barrette, hôtel de ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les séances du conseil municipal continuent de se tenir à la salle communautaire du 225, boulevard Antonio-Barrette.

5.3 Séances municipales – confirmation du lieu

320-06-2017

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2017 aux termes de la résolution numéro 566-12-2016;

ATTENDU QUE l'hôtel de ville est maintenant situé au 132, boulevard Antonio-Barrette, mais que les séances municipales continueront de se tenir à la salle du conseil située au 225, dudit boulevard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la résolution établissant le calendrier des séances 2017 soit modifiée de façon à y préciser que les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil sise au 225, boulevard Antonio-Barrette.

5.4 Avis de motion – règlement numéro 584-2-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

321-06-2017

Madame Suzanne Dauphin donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 584-2-2017 amendant le règlement 584-1997 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

5.5 Prolongation du boulevard Antonio-Barrette – rétrocession – mandat et autorisation de signature

322-06-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a, aux termes de l'acte publié sous le numéro 354 712, vendu le lot 4 924 837 à 2626-0869 Québec inc.;

ATTENDU QUE 2626-0869 Québec inc. s'est engagée, aux termes dudit acte, à remettre à la Ville « *sans considération dès que cette dernière lui en ferait la demande les terrains constituant l'emprise de rue nécessaire afin de poursuivre le boulevard Antonio-Barrette* »;

ATTENDU QUE la Ville planifie actuellement toutes les étapes en vue de réaliser le prolongement du boulevard Antonio-Barrette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies entreprenne les démarches auprès de 2626-0869 Québec inc. en vue de la rétrocession d'une partie du lot 4 924 837;

QU'un mandat est accordé à Me Steeve Lauzon, notaire de l'étude Dauphin & Lauzon, pour la rédaction de l'acte de rétrocession de la partie de lot précitée;

QUE les frais notariés soient à la charge de la Ville;

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, l'acte à intervenir entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et 2626-0869 Québec inc. relativement à la rétrocession d'une partie du lot 4 924 837.

323-06-2017 **5.6 Fonds de défense juridique de la Fédération canadienne des municipalités – contribution**

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de contribuer au Fonds de défense juridique de la Fédération canadienne des municipalités et acquitte la cotisation de 234,51 \$ s'y rapportant.

324-06-2017 **5.7 Réclamation – Mutuelle des municipalités du Québec**

ATTENDU QUE, suite à un événement survenu le 4 avril 2015, une réclamation a été déposée pour les immeubles sis aux 62, 64 et 66, avenue des Bouleaux;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec informe la Ville que la perte pour les dommages causés aux propriétés concernées représente une somme de 21 000 \$;

ATTENDU QUE le contrat d'assurance de la Ville comporte une franchise applicable de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer une somme de 5 000 \$ à La Mutuelle des municipalités du Québec en règlement final de la réclamation numéro 150742-30.

325-06-2017 **5.8 Dunton Rainville, avocats – honoraires**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Dunton Rainville, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Dunton Rainville, avocats, les honoraires professionnels au montant de 2 586,94 \$.

326-06-2017 **5.9 Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no. 4**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction Marc Arbour enr. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement du 132, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Emmanuelle Klimpt, ingénieure de Arcand Laporte Klimpt, et que cette dernière émet le certificat de paiement no 4 et en recommande le paiement dans sa lettre du 2 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Construction Marc Arbour enr. la somme de 121 599,95 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1117-2015.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1182-2017 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.)

327-06-2017

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1182-2017 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.).

6.2 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1183-2017 – réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section du boulevard Antonio-Barrette

328-06-2017

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1183-2017 décrétant des travaux et un emprunt pour la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section du boulevard Antonio-Barrette.

6.3 Avis de motion – règlement numéro 581-6-2017 concernant le contrôle des animaux

329-06-2017

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 581-6-2017 amendant le règlement 581-1997 concernant le contrôle des animaux.

6.4 Pompe – réparation

330-06-2017

ATTENDU l'offre de services soumise par Les entreprises B. Champagne inc. en ce qui a trait à la réparation de la pompe dédiée à la Station de pompage Bocage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE retenir Les entreprises B. Champagne inc. pour procéder à la réparation de la pompe dédiée à la Station de pompage Bocage, le tout selon l'offre de services datée du 7 mai 2017 qui prévoit des honoraires de 14 320 \$, taxes en sus.

6.5 Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs – avenue des Champs-Élysées – travaux de laboratoire – mandat

331-06-2017

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à procéder à une demande de prix dans le cadre de divers travaux de laboratoire liés à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées et de retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

6.6 Étude géotechnique complémentaire sur le rang de la Deuxième-Chaloupe – mandat

332-06-2017

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à procéder, au besoin, à une demande de prix dans le cadre d'une étude géotechnique complémentaire liée à la réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe et de retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

6.7 Beudoin Hurens – honoraires

333-06-2017

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par Beudoin Hurens pour différents projets finalisés et/ou en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE payer à Beudoin Hurens les honoraires professionnels totalisant 13 980,96 \$, soit :

Travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du pavage, des bordures et des trottoirs sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées tels que décrétés au règlement numéro 1170-2017	11 497,50 \$
Plan directeur des infrastructures municipales pour le prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent imputable au règlement numéro 1181-2017	2 483,46 \$

6.8 Rues de la Rive et Beauséjour – panneaux de signalisation arrêt – ajout

334-06-2017

ATTENDU la recommandation de la Commission de la voirie, du transport collectif et de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE procéder à l'implantation de panneaux d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues de la Rive et Beauséjour.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme :

7.1 dérogation mineure numéro 2017-00145

335-06-2017

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété portant le numéro de lot 5 504 880 située au 40, rang de la Deuxième-Chaloupe;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet le maintien de l'avant-toit le long de la limite ouest qui empiète de 7,15 mètres dans la marge de recul avant au lieu de 5,30 mètres (selon la dérogation mineure antérieure numéro 2005-00638 acceptée suivant la résolution numéro 19-01-2006), plutôt qu'à 2 mètres maximum tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00145 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00145 soit acceptée.

7.2 étude de PIIA – projet d'agrandissement et de modification du bâtiment principal – 66, rang de la Première-Chaloupe

336-06-2017

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 930 et situé au 66, rang de la Première-Chaloupe;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'agrandir et de modifier le revêtement du bâtiment principal érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 930 et situé au 66, rang de la Première-Chaloupe, ayant pour objet d'agrandir et de modifier le revêtement du bâtiment principal érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

QUE cette approbation soit conditionnelle à ce que la bande de revêtement de pierre se trouvant partiellement sur une partie de la façade soit apposée sur l'ensemble des parties de la façade.

7.3 étude de PIIA – projet d'enseigne – 102, rue des Entreprises

337-06-2017

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 869 et situé au 102, rue des Entreprises;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'installer une enseigne dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 869 et situé au 102, rue des Entreprises, ayant pour objet d'installer une enseigne dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit.

338-06-2017 **7.4 étude de PIIA – projet d'enseigne – 520, route 131**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 149 et situé au 520, route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'installer une enseigne dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 149 et situé au 520, route 131, ayant pour objet d'installer une enseigne dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit.

339-06-2017 **7.5 étude de PIIA – projet relatif au 100, rue des Entreprises – 4 924 869 à 4 924 872**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'immeuble portant les numéros de lot 4 924 869 à 4 924 872 et situé au 100, rue des Entreprises;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de fusionner en un seul lot les lots 4 924 869 à 4 924 872;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé pour l'immeuble portant les numéros de lot 4 924 869 à 4 924 872 et situé au 100, rue des Entreprises, ayant pour objet de fusionner en un seul lot les lots 4 924 869 à 4 924 872.

340-06-2017 **7.6 Embauche – stagiaire en urbanisme**

ATTENDU le besoin d'une ressource pour assistance au service d'inspection en période estivale;

ATTENDU QUE le stage se fait dans le cadre d'un programme d'étude universitaire du Baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal;

ATTENDU QUE le candidat a été vu lors d'une entrevue tenue le 27 mai 2016 avec le directeur du Service de l'urbanisme et le directeur général adjoint;

ATTENDU QUE les directeurs de services s'entendent pour recommander l'embauche de cette personne à titre de stagiaire en urbanisme;

ATTENDU QUE le stage a débuté le 22 mai 2017 pour s'étendre sur l'ensemble de la saison estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE ratifier l'embauche de monsieur Samuel Labonville pour occuper le poste de stagiaire en urbanisme, en qualité de personne salariée stagiaire;

QUE monsieur Samuel Labonville soit également désigné pour agir à titre :

- d'officier autorisé à l'application des règlements 300-A-1990 (construction), 300-B-1990 (lotissement) et 300-C-1990 (zonage);
- d'officier autorisé à l'application du règlement 691-2000 (distribution, économie et tarification de l'eau potable);
- d'officier autorisé à l'application du règlement numéro 741-2002 (usage des pesticides);
- d'officier autorisé à la délivrance des permis et à l'inspection des terrains;

QUE la rémunération pour ce poste soit établie au tarif de stagiaire;

QUE le stage soit débuté depuis le 22 mai 2017 et que son terme soit fixé à la fin de la période estivale, selon les besoins de la Ville.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Service des incendies – rapport du mois de mars 2017

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours du mois de mars 2017.

8.2 Carrefour action municipale et famille – adhésion – renouvellement

341-06-2017

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Carrefour action municipale et famille (CAMF) pour 2017-2018 et d'acquitter la cotisation de 174,76 \$ s'y rapportant.

8.3 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

342-06-2017

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 8 janvier au 1^{er} avril 2017;

ATTENDU la recommandation du 31 mai 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 1 840,32 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 8 janvier au 1^{er} avril 2017.

8.4 La Soupière Joliette-Lanaudière – contribution financière

343-06-2017

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par La Soupière Joliette-Lanaudière;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme dont la mission est de combler le vide alimentaire auprès des personnes démunies de la région Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à La Soupière Joliette-Lanaudière.

9. ENVIRONNEMENTS ET PARCS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

10.1 Personnel étudiant – embauche

344-06-2017

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 227-04-2017, des étudiantes et étudiants ont été embauchés pour occuper différents postes liées aux activités municipales estivales pour l'été 2017;

ATTENDU QUE quatre d'entre eux se sont désistés;

ATTENDU la recommandation du 9 mars 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche des animateurs/animateuses au camp de jour suivants, au salaire prévu pour ce poste :

- Myka-Ève Filliol
- Andréanne Migneault-Tohermes
- Annie-Pier Derome
- Julia-Maude Vallières

Tarifications 2017-2018 :

10.2 Le club Les étoiles d'argent

345-06-2017

ATTENDU QUE Le club Les étoiles d'argent a soumis sa tarification pour la saison de patinage artistique 2017-2018;

ATTENDU QUE la recommandation du 29 mai 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte d'appliquer le rabais de 50 % sur le coût d'inscription des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits au club Les étoiles d'argent pour la saison 2017-2018 selon la tarification suivante :

Catégories	Tarifications
Patinage Plus	982 \$
Junior 15 ans et moins	1 460 \$
Junior 15 ans et plus	1 460 \$
Sénior	1 460 \$

10.3 Club de patinage de Crabtree

346-06-2017

ATTENDU QUE le Club de patinage de Crabtree offre des cours de patinage artistique pour les enfants au coût de 350 \$, lequel inclus les frais d'association et frais de glace;

ATTENDU la recommandation du 29 mai 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant la politique de rabais pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte d'appliquer le rabais de 50 % sur le coût d'inscription des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits au Club de patinage de Crabtree pour la saison 2017-2018.

10.4 Hopla! – inscriptions hiver 2017 – recommandation de paiement

347-06-2017

ATTENDU QUE Hopla! a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour la saison hiver 2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 29 mai 2017, le paiement de 50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit 14;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Hopla! pour la saison hiver 2017, laquelle contribution totalise 700 \$.

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

348-06-2017

11.1 Programmation culturelle – automne 2017

ATTENDU QUE la programmation culturelle préliminaire – automne 2017 élaborée par le Service du développement culturel et des communications a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver la programmation culturelle préliminaire – automne 2017 telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

Présentation	Budget (taxes en sus)
Fortuit théâtre « Sous la poussière »	1 000 \$
Dusso Danse « Down 2.0. Earth »	1 800 \$
Théâtre Bluff « Maintenant je sais quelque chose que tu ne sais pas » – Lecture	1 750 \$
Théâtre de la Bête humaine « Nino »	1 500 \$

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites.

349-06-2017

11.2 Rendez-vous famille dans le boisé 2017 – programmation

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications en ce qui a trait à la 2^e édition des Rendez-vous famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la programmation élaborée par la Commission du développement culturel et des communications, consistant en la présentation de spectacles dans le cadre des Rendez-vous famille les 6, 13 et 20 juillet 2017, soit approuvée;

QUE le budget estimé pour la tenue de ces spectacles soit de 5 080 \$.

350-06-2017

11.3 Jeudis Musik'eau 2017 – programmation – ajouts

ATTENDU la recommandation la Commission du développement culturel et des communications en ce qui a trait à la 10^e édition des Jeudis Musik'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la programmation élaborée par la Commission du développement culturel et des communications, consistant en la présentation de spectacles musicaux au parc des Champs-Élysées les 10, 17 et 24 août 2017, soit approuvée;

QUE le budget estimé pour la tenue de ces spectacles soit de 14 650 \$.

11.4 Fête nationale 2017 – programmation – ajout

351-06-2017

ATTENDU QUE la programmation de la Fête nationale 2017 a été établie aux termes de la résolution numéro 81-02-2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une activité afin de rehausser l'animation offerte;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications datée du 1^{er} juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE Création Sauvage soit retenue pour proposer une activité dédiée à la population lors de la Fête nationale 2017 au tarif de 1 000 \$, taxes en sus.

11.5 Festival Zone Homa – partenariat

352-06-2017

ATTENDU QUE Zone Homa est un festival montréalais qui encourage la création de projets artistiques émergents et qui possède une importante notoriété;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies collabore avec ce festival depuis 2015 en accueillant un artiste ou un collectif d'artistes en résidence en retour de visibilité dans les outils de communication du festival;

ATTENDU QUE le festival Zone Homa aimerait établir un partenariat avec la Ville pour confirmer l'accueil en résidence d'un projet qu'il prévoit présenter lors d'une édition du festival;

ATTENDU QU'un tel partenariat permettrait de mettre en lumière l'offre de résidence de la Ville et favoriserait la réception d'artistes encadrés par un organisme fiable et organisé;

ATTENDU la volonté d'animer le Carrefour culturel et le presbytère de la Ville et de soutenir la création artistique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'accepter les termes du partenariat à intervenir avec le festival Zone Homa aux termes duquel la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à accueillir un artiste ou un collectif d'artistes en résidence au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

QU'en contrepartie, la Ville bénéficie de la visibilité suivante :

- billets faveur pour les spectacles choisis par la Ville
- logo et hyperliens dans l'espace « partenaire » du site web du festival Zone Homa
- mentions de la Ville à titre de partenaire dans les outils de communication du festival (Facebook, Twitter et Instagram)
- publicité prestige dans la brochure du festival
- logo sur la brochure, les affiches et les infolettres
- banderole et mention par la directrice générale et artistique lors de la soirée de lancement
- mention dans les crédits des spectacles accueillis en résidence à Notre-Dame-des-Prairies;

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ledit protocole d'entente.

11.6 Main-d'œuvre et équipement technique – Fête Nationale – mandats

353-06-2017

ATTENDU QUE de l'équipement technique et la présence de main-d'œuvre spécialisée sont nécessaires dans le cadre de la tenue de la Fête Nationale 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE retenir l'offre datée du 2 juin 2017 du Centre culturel de Joliette pour la location d'équipement technique et la présence de techniciens de scène spécialisés lors de la Fête Nationale, laquelle prévoit un montant de 4 660,75 \$, taxes incluses.

11.7 Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis – représentante municipale – nomination

354-06-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adhéré au Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU);

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un représentant municipal soit nommé afin de représenter les intérêts de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE nommer madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications, afin de représenter les intérêts de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies auprès du RIDEAU et de se prévaloir de son droit de vote en temps et lieu.

11.8 Bannières de haut de scène – acquisition

355-06-2017

ATTENDU la recommandation du 1^{er} juin 2017 de la Commission du développement culturel et des communications, concernant la visibilité de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies lors des spectacles qu'elle présente sur son territoire pendant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition de bannières de haut de scène pour accroître la visibilité de la Ville lors des spectacles présentés pendant la période estivale, au prix de 1 800 \$, taxes et graphisme en sus.

11.9 Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 – projet et demande d'aide financière

356-06-2017

ATTENDU QUE, dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du gouvernement du Québec, les organismes municipaux peuvent solliciter une aide gouvernementale;

ATTENDU QUE la Ville désire présenter un projet et une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

ATTENDU la recommandation du 1^{er} juin 2017 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisée à présenter un projet et une demande d'aide financière dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du gouvernement du Québec;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à réaliser le projet qui sera déposé dans le cadre de ladite stratégie.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

357-06-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 21.

Sylvie Malo
Greffière

Jean-Guy Forget
Maire suppléant